

COMPTE RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL du 16 JUILLET 2020 20h30

La séance s'est tenue à huis clos, à la Maison du Village, pour respecter les règles de distanciation sociale, liées au COVID 19.

I - APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Approbation, à l'unanimité, du précédent compte rendu.

II – DELIBERATIONS

1/Délégations du conseil municipal au maire pour ester en justice

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat et par délégation du conseil municipal, à intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les domaines relevant de la compétence de la commune ;

Arrivée de Madame C. TISON à 20h34

2/Vote des indemnités au maire et aux adjoints

Rappel du mode de calcul des indemnités en pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique.

Les indemnités ont pour objet : d'assurer l'indépendance des élus, de leur permettre de se consacrer pleinement à leurs fonctions, de compenser le temps passé aux affaires et auprès des citoyens.

Choix de 5 adjoints, pleinement assumé, pour favoriser une gouvernance la plus collégiale et démocratique possible.

Choix d'indemniser les 5 adjoints au même taux, considérant que tous les domaines sont d'égale importance pour la vie de la commune.

En terme financier, l'augmentation de l'enveloppe consacrée à ce poste est essentiellement liée au nombre d'adjoints. En effet, les indemnités du maire sont en augmentation de 8.6% et celles des adjoints de 3.3%. Le montant global consacré à ce poste représente 6.24% du total général des dépenses de fonctionnement, contre 4.43% auparavant, soit une augmentation de moins de 2 points.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité :

- l'indemnité du maire au taux maximum de 51.6% de l'indice 1027
- les indemnités des adjoints au taux maximum de 19.8% de l'indice 1027.
- le versement mensuel de ces indemnités.

3/ Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le CCAS doit être constitué dans les 2 mois suivant l'élection du maire, soit pour la commune de MAUBEC au 28 juillet 2020.

Compte tenu des difficultés à trouver des représentants d'associations, le Maire propose de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du

centre communal d'action sociale, 4 élus désignés par le conseil municipal et 4 personnes désignées par le Maire par arrêté.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

4/ Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS a été fixé à 8, 4 conseillers municipaux doivent composer le conseil d'administration du CCAS.

Constatant qu'une seule liste est présentée, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les élus représentant le conseil d'administration du CCAS :

- Fabienne SOLER
- Angèle SIERRA NETZER
- Gérald BONNARD
- Caroline PILAN- THEVENIN

5/Constitution des commissions communales

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la composition des commissions communales suivantes

- **Commission Voirie et Travaux** : Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Jessy VAUCHEL, Christian BUCLON, Alain THORIN, Sandrine COUDER, Céline TISON, Robert AIMONETTI.
- **Commission Culture et Patrimoine** : Delphine ROBY-PASCAL, Angèle SIERRA-NETZER, Stéphane RAJON, Annie LLOPIS, Renée VERBO.
- **Commission Social, Scolaire et Péri-scolaire** : Fabienne SOLER, Gérald BONNARD, Sandrine COUDER, Carolin PILAN-THEVENIN, Stéphane RAJON, Annick ARNOLD.
- **Commission Urbanisme** : Fabienne SOLER, Luc GUSTA, Jessy VAUCHEL, Delphine ROBY-PASCAL, Alain THORIN, Caroline PILAN-THEVENIN, Christian BUCLON, André REVOL, Robert AIMONETTI,
- **Commission Sport et Vie Associative** : Gérald BONNARD, Gilles GASPAROTTO, Annie LLOPIS, Alain THORIN, Angèle SIERRA-NETZER, Delphine ROBY-PASCAL.
- **Commission Environnement** : Angèle SIERRA-NETZER, Delphine ROBY-PASCAL, Christian BUCLON, Céline TISON, Alain THORIN, Renée VERBO.
- **Commission Finances** : Angèle SIERRA-NETZER, Fabienne SOLER, Jessy VAUCHEL, Luc GUSTA, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Annick ARNOLD, André REVOL.

6/ Appel a candidatures pour constituer la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Dans les 2 mois du renouvellement des conseillers municipaux, Monsieur le Maire doit transmettre une liste de 24 noms de personnes imposables afin de constituer la commission communale des impôts directs.

Sont candidats MM REVOL et AIMONETTI pour l'opposition municipale.

7/ Désignation d'un délégué unique au SMABB (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbe) hors GEMAPI

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la désignation de Madame Angèle SIERRA NETZER comme référent SMABB.

8/Désignation d'un référent AMBROISIE au sein de la CAPI

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la désignation de Madame Céline TISON comme référent Ambroisie.

INFORMATIONS DIVERSES

Dossier Enfouissement des réseaux Chemin de Paternos, présenté par Monsieur Luc GUSTA :

L'enfouissement de tous les réseaux chemin de Paternos va commencer mais le projet d'élargissement de la voie et des trottoirs devra être revu. En effet, aucun contact n'avait été pris avec les riverains et les acquisitions de terrain n'ont pas été lancées.

Travaux au Pont de Maubec, présenté par Monsieur Luc GUSTA :

Pour assurer la meilleure sécurité en particulier des piétons sur le pont, les trottoirs vont être élargis, et par conséquent la voie de circulation pour les véhicules, rétrécie. Les travaux interviendront fin Août 2020, pour éviter tout blocage en période de rentrée.

Formation Composteur SMND (Syndicat Mixte du Nord Dauphiné),

Le SMND organisme qui gère la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif, propose aux habitants et aux conseillers municipaux une formation compostage, 15 places sont réservées pour notre commune. Cette formation entièrement gratuite a été évoquée en réunion avec les associations, les dates prévues sont les suivantes : 15/09, 30/09 et 16/10. Plus de précisions à venir.